



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

examens et concours

Question écrite n° 48615

Texte de la question

M. Paul Molac attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le nombre de postes d'enseignants au concours spécial de recrutement des professeurs des écoles publiques (enseignants bilingues français-breton) ouverts au concours dans l'académie de Rennes dans le 1er degré. En 2013, les enseignants recrutés n'ont pas suffi à satisfaire les besoins, et plusieurs nouvelles filières bilingues n'ont pu ouvrir faute d'enseignant, notamment à Plouézec et à Auray. Ces projets réunissaient pourtant toutes les conditions nécessaires pour leur ouverture, dont le nombre d'enfants requis. Dans le même temps, les remplacements sont très tendus et certaines classes n'ont que des remplaçants monolingues. La création de trois postes supplémentaires pour 2014 au concours spécial de recrutement de professeurs des écoles (CSRPE) pour l'académie de Rennes ne suffira pas à résoudre les problèmes, cette légère augmentation reste largement inférieure aux besoins. Jusqu'à présent, la réponse que nous opposait le rectorat était le faible nombre de candidats au concours qui ne lui permettait pas de satisfaire la demande parentale. Or cet argument n'est plus recevable en 2014, puisque le nombre de personnes inscrites aux concours, toutes filières confondues (public, privé, associatif) a été multiplié par près de trois. Cette importante hausse du nombre de candidats est à mettre, pour une bonne part, au crédit de la politique volontariste menée par le conseil régional de Bretagne, notamment au travers du système de bourses qu'elle a mis en place. Il en résulte donc que le nombre de postes offerts au concours de l'enseignement public bilingue peut être multiplié par deux pour résorber le nombre de vacataires, assurer les remplacements et ouvrir les filières nécessaires pour faire face à la demande parentale qui s'exprime. Pour ce faire, il suffit juste de changer la répartition des postes entre le CRPE (Concours de recrutement de professeurs des écoles) et le CSRPE (concours spécial bilingue). Ce rééquilibrage est tout à fait envisageable. En 2013, seuls 9,3 % des postes du premier degré public ont été affectés au CSRPE tandis que le reste était affecté au CRPE. En 2014, ce ne sera que 10,4 % et environ 22 % si l'on double le recrutement. Par comparaison, en Corse ce ne sont pas moins de 45 % des postes qui ont été affectés au concours bilingue en 2013 et cette année ce chiffre se montera à 50 %. L'effort pour l'académie de Rennes ne serait pas excessif, d'autant plus que les enseignants bilingues peuvent enseigner aussi bien en classe bilingue qu'en classe monolingue, tandis que l'inverse n'est pas vrai. Compte tenu des évolutions prévues des besoins et du nombre de candidats, il lui demande donc s'il envisage de revoir à la hausse le nombre de postes ouverts pour les concours bilingues dès la prochaine session.

Texte de la réponse

La mise en place des enseignements de langues régionales s'effectue dans le cadre d'une politique académique dont le recteur arrête les orientations et détermine les moyens horaires et les ressources humaines nécessaires à leur mise en oeuvre. Pour l'académie de Rennes, le nombre de postes offerts au concours externe spécial de recrutement des professeurs des écoles pour l'enseignement public (enseignants bilingues français-breton) a augmenté significativement depuis 2013 (18 postes offerts contre 3 postes offerts en 2012). En 2014, le recteur de l'académie de Rennes a fait le choix de relever encore les volumes de recrutement afin de répondre aux besoins d'enseignement : 20 postes au titre de la session exceptionnelle, 24 postes au titre de la session

renovée (dont 2 pour le second concours interne spécial). Au total, ce sont donc 44 possibilités de recrutement de professeurs des écoles bilingues français-breton qui ont été offertes au titre de l'année 2014. Il est toutefois à noter que le rendement de la session 2013 n'a été que de 89 % car sur les 18 postes offerts, seuls 16 candidats ont été admis. Par ailleurs, deux candidats ont été recrutés sur les deux postes offerts au concours pour le second concours interne spécial. S'agissant du concours 2014 exceptionnel, le nombre de candidats inscrits, qui s'est accru de manière importante par rapport à 2013 (78 inscrits contre 41 pour la session 2013), a permis l'admission de 19 candidats pour les 20 postes offerts au concours. L'attractivité de ce concours se consolide pour le concours 2014 renové puisqu'on compte 89 inscrits. En tout état de cause, le nombre de postes offerts aux concours 2015 fera l'objet d'un réexamen par le recteur de l'académie de Rennes au regard du nombre total de postes ouverts pour l'académie.

Données clés

Auteur : [M. Paul Molac](#)

Circonscription : Morbihan (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48615

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 977

Réponse publiée au JO le : [2 septembre 2014](#), page 7420